

# Déclaration commune

pour le droit aux vacances

## Deux dates importantes pour le Droit aux Vacances de qualité pour Tous

- **2001**, Signature d'une Déclaration commune par l'ensemble des confédérations syndicales CFDT, CGC, CFTC, CGT et CGT-FO et l'UNAT (Union Nationale des Associations de Tourisme et de plein air).
- **2006**, l'UNAT et quatre Confédérations - CFDT, CGC, CGT et CFTC - signent un nouveau texte réaffirmant les objectifs de la déclaration commune et appellent à les faire vivre tant au niveau national que dans les entreprises privées et publiques dans les territoires.



# Déclaration commune

## → LES CONFÉDÉRATIONS SYNDICALES SUIVANTES :

**CFDT** : Confédération Française Démocratique du Travail

**CFE - CGC** : Confédération Française de l'Encadrement - CGC

**CFTC** : Confédération Française des Travailleurs Chrétiens

**CGT** : Confédération Générale du Travail

**CGT - FO** : Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière

Et

## → LE SECTEUR DU TOURISME ASSOCIATIF

représenté par l'UNAT (Union Nationale des Associations de Tourisme et de Plein Air)

**souhaitent, par le texte présent, exprimer leur volonté de concourir au développement de l'accès aux vacances pour tous et de mettre en commun les moyens dont ils disposent pour y parvenir.**

# les constats

- **La France** fait partie du peloton de tête des premières puissances économiques mondiales.
- La France dispose d'atouts importants en matière de tourisme, c'est **la première destination touristique** sur le plan international.
- **Son infrastructure** est considérable et variée, et peut notamment s'appuyer sur un Tourisme social et associatif important qui couvre un large éventail d'activités :
  - le tourisme familial (maisons familiales et villages de vacances)
  - les vacances d'enfants et le tourisme de jeunes
  - les vacances sportives et de plein air
  - les voyages
- **Créé après la loi de 1936**, sous l'impulsion des mouvements d'éducation populaire, des organisations syndicales et des comités d'entreprises, ce secteur, spécificité française, a ouvert la voie d'un droit aux vacances pour tous.
- **Les politiques « d'aides à la pierre »** menées par l'État, la CNAF et les collectivités locales, conjuguées avec l'engagement des comités d'entreprise dans le Tourisme social, ont longtemps été de grande ampleur. Aujourd'hui, la diminution de ces financements pèse sur la politique tarifaire.
- **Les politiques « d'aides à la personne »** (bons vacances, aides des comités d'entreprise, chèques vacances) ont subi les conséquences de l'évolution de l'emploi et de la précarité. Alors que les bons vacances des Caisses d'Allocations Familiales ont sensiblement diminué en valeur ces dernières années, les chèques vacances connaissent, quant à eux, une forte croissance.
- La mise en place **des lois de réduction du temps de travail** va entraîner de nouveaux besoins et de nouvelles pratiques en matière de vacances et de loisirs.
- Cependant, **une partie importante de la population n'a toujours pas accès aux vacances, puisque 6 millions de familles ne partent pas en vacances.** L'enquête réalisée par l'INSEE en 1999 confirme en effet la stagnation des taux de départs depuis 10 ans ; 40 % des français ne partent jamais, ou pas tous les ans, en vacances. Les inégalités se sont fortement accrues sur la période : un ouvrier sur deux n'a pas accès aux vacances, ainsi que 36 % des employés et 42 % des jeunes dans la tranche d'âge 20/24 ans. En outre, les pratiques des partants ont sensiblement évolué et sont souvent dépendantes des aides reçues et de leur mode de gestion, qui peuvent provoquer des « effets de seuils ».

# des préoccupations communes, des objectifs partagés

Aussi, dans le prolongement des États généraux du Tourisme social et associatif, réunis au printemps 1999, et des travaux de la Coordination nationale du Tourisme social et associatif, créée par le Secrétariat d'État au Tourisme en décembre 1999, les signataires réaffirment leur attachement au maintien et au développement d'une politique de départ en vacances pour tous, dans un souci de mixité sociale, dont le Tourisme social et associatif est le principal porteur.

S'il est indispensable d'accorder une attention toute particulière à celles et ceux qui, pour des raisons diverses, n'ont pas accès aux vacances - notamment l'exclusion du monde du travail ou le handicap physique - il apparaît aussi important de veiller à ce que l'ensemble des salariés ne s'en trouve pas exclu.

Ainsi, de multiples initiatives et dispositifs sont mis en place par des associations, les pouvoirs publics et des collectivités, visant à développer l'accès aux vacances pour tous, et notamment les publics les plus défavorisés. Pour plus d'efficacité, la cohérence et la coordination de ces actions devront être recherchées.

Une prise en compte plus active des vacances dans la politique de la famille à travers l'aide à la personne, un examen sans concession des effets de seuil des dispositifs existants, afin d'en réduire les excès, la cohérence des calendriers scolaires sur l'ensemble de l'année, une réglementation réaliste qui ne se traduise pas par des freins à l'accessibilité, le soutien aux opérateurs de tourisme pratiquant, conformément aux finalités du Tourisme social et associatif, une politique tarifaire différenciée, sont autant de directions vers lesquelles il faut tendre pour parvenir au départ en vacances du plus grand nombre et pour plus de justice sociale.

→ **POUR ATTEINDRE CES OBJECTIFS, DES INITIATIVES CONJOINTES POURRONT ÊTRE ENGAGÉES VIS-À-VIS DES POUVOIRS PUBLICS ET DES EMPLOYEURS SUR DES AXES TELS QUE :**

**Intervention auprès des responsables de la CNAF et des CAF** pour attirer leur attention sur la nécessité de développer et rééquilibrer les aides à la personne distribuées (notamment les bons vacances), définir les différentes aides répondant à la diversité des besoins des familles, et harmoniser ces aides dans le souci de favoriser le brassage social.

**Intervention en faveur des « aides à la pierre »** affectées aux secteurs du tourisme familial et du tourisme de jeunes, émanant des pouvoirs publics et des collectivités territoriales, indispensables pour le financement des rénovations et de l'adaptation du patrimoine d'accueil.

**Incitation au développement** des relations et du partenariat entre les associations et les comités d'entreprise, au travers du contenu des prestations proposées et d'une recherche de la meilleure utilisation possible du patrimoine, dans le respect absolu des droits et prérogatives de ces derniers.

**Intervention en faveur d'un meilleur étalement des vacances,** respectueux des rythmes scolaires, qui aura pour effet une meilleure utilisation des équipements de tourisme social et associatif, contribuant ainsi au maintien d'une politique tarifaire accessible.

**Les comités d'entreprise** et les organismes similaires de la Fonction publique d'État hospitalière et territoriale d'une part, et les associations de tourisme social d'autre part, sont des acteurs décisifs au départ en vacances du plus grand nombre, du fait des aides qu'ils distribuent ou des actions qu'ils conduisent. Pour autant, ces aides et ces actions ne suffisent pas toujours pour atteindre l'ensemble des salariés et des familles, en particulier les plus démunis, pour qui, les vacances sont aussi un droit.

→ **CE CONSTAT SOULÈVE LA QUESTION DES MOYENS POUR Y PARVENIR.**

Les confédérations syndicales et l'Unat, préoccupées de cette question, s'engagent à rechercher les voies et moyens qui permettront d'élargir l'accès aux vacances à tous ceux qui en sont aujourd'hui exclus, faute d'aides.

Les signataires souhaitent que le tourisme associatif et familial soit reconnu comme un atout essentiel de l'aménagement du territoire et du développement local, 40 % de ses équipements se trouvant en moyenne montagne ou en milieu rural, traduisant concrètement les solidarités entre les partants et les accueillants.

En prolongement de la loi du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre l'exclusion, et dont l'article 40 prévoit « l'accès égal pour tous aux vacances », les signataires proposent d'engager une réflexion sur les pistes d'actions communes qui pourraient à l'avenir, servir de base à une proposition de loi d'orientation sur les vacances.

Les associations, qui sont également des employeurs, s'accordent, à travers cette plate-forme, à souligner qu'elles rechercheront d'une manière constante le dialogue social, qu'elles favoriseront une politique de gestion favorable aux personnels du tourisme associatif, élément constitutif de l'avenir du secteur, qui garantira de vraies avancées (temps de travail, CDD, conséquences de la saisonnalité, formation, etc.).

Enfin, la dimension européenne du Tourisme social devant être renforcée, les signataires comptent agir en faveur de l'accès du plus grand nombre à des vacances en Europe (extension et réciprocité du dispositif du chèque vacances aux pays européens, recherche de partenaires partageant les mêmes objectifs, ...) notamment à travers le Bureau International du Tourisme Social (BITS) et dans le cadre des secteurs de l'économie sociale.

À travers ces objectifs, il s'agit de reconnaître que le départ en vacances est à la fois un droit pour chacun, mais aussi l'intérêt de la collectivité. Temps de repos, de découverte, de vie en famille ou entre amis, temps de rencontres avec d'autres et de brassage social, les vacances sont incontestablement un moment privilégié d'épanouissement personnel et de socialisation.

## Déclaration commune

# les moyens

Les signataires pourront se rencontrer chaque fois que nécessaire ou à la demande de l'un d'entre eux, pour définir les actions qu'ils jugeront utiles à la mise en oeuvre de la présente déclaration, et déterminer le soutien qu'ils apporteront aux propositions de la Coordination nationale du tourisme social et associatif. Ils s'engagent à assurer le maximum de publicité à cette déclaration, avec leurs moyens respectifs et dans les instances où le Tourisme social est abordé.

L'Unat s'engage à mettre à la disposition des signataires et, à travers eux, aux comités d'entreprise qui le souhaitent, les outils dont elle dispose dans le domaine du tourisme et des vacances : centre de ressources, supports de communication et d'information, aide au conseil et expertise, lieux de réflexion et de confrontation.

Les confédérations syndicales s'engagent à informer leurs organisations des préoccupations et objectifs exprimés dans le présent texte, et à susciter le développement d'un partenariat dynamique avec le secteur du tourisme associatif, et ce, dans le respect des intérêts de chacun.

Les signataires s'engagent à mener une réflexion commune sur les évolutions de la demande des salariés, chômeurs et retraités sur les attentes nouvelles et sur les adaptations qui pourraient s'avérer nécessaires.

Pour ce faire, ils utiliseront notamment les cadres existants du Conseil National du Tourisme et de la Coordination Nationale du Tourisme social et associatif, ils examineront conjointement les possibilités d'études qui permettraient de mieux connaître ces évolutions.

Les signataires conviennent d'évaluer le travail mené dans le cadre du présent texte une fois par an.

Paris, le 28 juin 2001

## LES CONFÉDÉRATIONS SYNDICALES :

**CFDT** : Confédération Française Démocratique du Travail  
4, boulevard de la Villette - 75955 Paris cedex 19  
Tél. : 01 42 03 80 00 - Fax : 01 42 03 81 44

**CFE - CGC** : Confédération française de l'Encadrement - CGC  
59-63, rue du Rocher - 75008 Paris  
Tél. : 01 55 30 12 12 - Fax : 01 55 30 13 13

**CFTC** : Confédération Française des Travailleurs Chrétiens  
13, rue des Écluses Saint-Martin - 75483 Paris cedex 10  
Tél. : 01 46 07 04 32 - Fax : 01 40 05 91 10

**CGT** : Confédération Générale du Travail  
263, rue de Paris - 93515 Montreuil cedex  
Tél. : 01 48 18 80 00 - Fax : 01 49 88 18 57

**CGT - FO** : Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière  
141, avenue du Maine - 75680 Paris cedex 14  
Tél. : 01 40 52 82 00 - Fax : 01 40 52 82 02

### L'UNAT:

(Union nationale des associations de tourisme et de plein air)  
8, rue César Franck - 75015 Paris  
Tél. : 01 47 83 21 73 - Fax : 01 45 66 69 90

# Prolonger la Déclaration commune

## → LES CONFÉDÉRATIONS SYNDICALES SUIVANTES :

**CFDT** : Confédération Française Démocratique du Travail

**CFE - CGC** : Confédération Française de l'Encadrement - CGC

**CFTC** : Confédération Française des Travailleurs Chrétiens

**CGT** : Confédération Générale du Travail

Et

## → LE SECTEUR DU TOURISME ASSOCIATIF

représenté par l'UNAT (Union Nationale des Associations de Tourisme et de Plein Air)

**Prolonger la Déclaration**

En signant ensemble, en juin 2001, une Déclaration Commune, le secteur du Tourisme associatif (représenté par l'UNAT) et les cinq confédérations syndicales (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT et CGT-FO) ont voulu rappeler leurs préoccupations communes et les objectifs qu'ils partagent en matière de vacances et de tourisme.

Cinq ans après, des signataires souhaitent réaffirmer et poursuivre leur réflexion commune à l'échelon national et permettre à leurs organisations, au niveau des territoires, ainsi qu'aux militants syndicaux, au sein des entreprises, d'engager le débat en faveur d'une politique sociale des vacances et du tourisme. Pour conduire cette confrontation, les confédérations syndicales (CFDT, CFE-CGC, CFTC et la CGT) et l'UNAT ont décidé de poursuivre ces engagements autour des axes suivants :



## → AGIR POUR UNE POLITIQUE SOCIALE DES VACANCES ET DU TOURISME

La Déclaration Commune de 2001 affirme que la politique sociale des vacances et du tourisme c'est agir ensemble, à partir des responsabilités de chacun et des différents lieux d'intervention, pour que :

- **L'accès aux vacances soit un droit pour tous** : plus personne ne doit être exclu du droit aux vacances. Tout doit être fait pour mettre fin à cette inégalité. L'emploi et le pouvoir d'achat en sont les premières réponses, mais ne dispensent pas de définir des aides au départ plus efficaces et plus ciblées en direction des publics les plus défavorisés. Dans les entreprises, l'action des militants syndicaux et des élus de CE ne doit-elle pas aller dans ce sens ?
- **Les vacances permettent de recréer du lien social** : l'offre de vacances doit, bien évidemment, mieux répondre aux souhaits et nouvelles pratiques des vacanciers. Mais elle doit également favoriser les échanges entre les personnes d'origines différentes (sociales, culturelles, générationnelles, ethniques...). Militants des organisations signataires, ne devons-nous pas agir pour que le temps des vacances favorise la mixité sociale et non le rejet de l'autre ?
- **Le tourisme soit un élément à part entière du développement durable des territoires** : la richesse qu'il produit ne doit pas bénéficier qu'à quelques-uns, mais être facteur, sur chaque site touristique, de création d'emplois, de développement et d'aménagement des territoires, d'amélioration du cadre de vie des populations, de respect de l'environnement. Ensemble, acteurs économiques, sociaux et territoriaux et élus d'entreprise, n'avons-nous pas un rôle à jouer pour soutenir les opérateurs qui partagent cette ambition ?
- **Les droits sociaux des salariés du tourisme, dont les saisonniers, soient reconnus et respectés** : alors que ce secteur est souvent synonyme de mauvaises conditions d'emploi, de travail et de vie, les signataires réaffirment leur attachement au dialogue social, au respect des garanties sociales, dont celles de la convention collective du tourisme social. Cette préoccupation, à laquelle tout syndicaliste est attaché, ne doit-elle pas être aussi présente dans le choix des offres et des prestataires ?

## → LE TOURISME SOCIAL ET ASSOCIATIF

Par son histoire, ses valeurs fondatrices de solidarité et d'accueil, les produits offerts dans ses différents équipements et ses pratiques tarifaires, le tourisme social s'inscrit pleinement dans cette démarche, fait sienne ces ambitions et est un partenaire indispensable pour répondre aux quatre enjeux rappelés ci-dessus. Il veut ainsi apporter sa contribution :

- **Au droit aux vacances pour tous**, par les tarifs pratiqués au sein de ses équipements (20 % inférieurs en moyenne que le secteur capitalistique) et, en prenant en compte, dans de nombreux sites, la situation familiale (tarifs en fonction des revenus). Par ailleurs, en développant le partenariat avec les dispositifs et les associations oeuvrant en faveur des exclus des vacances, afin qu'ils bénéficient comme tout le monde de ce temps privilégié, il participe à la mise en oeuvre de l'article sur le droit aux vacances de la loi de lutte contre les exclusions de 1998.

- **Au développement d'une offre répondant aux attentes des vacanciers et au besoin de mixité sociale**, en adaptant l'organisation des séjours aux évolutions des comportements des vacanciers, du fait de la diminution du temps de travail et des changements survenus au sein de la cellule familiale. En permettant, aux personnes et familles qui fréquentent les villages de vacances, de se rencontrer, d'échanger, de mieux se connaître, malgré leurs différences, par la proposition d'activités diversifiées pendant les séjours.

- **Au développement local** par son implantation sur l'ensemble des territoires, particulièrement dans les zones rurales et de moyenne montagne délaissées par l'industrie touristique, le tourisme social contribue au développement de l'emploi, étant souvent l'un des plus importants employeurs dans les petites communes. Il permet, bien des fois, le maintien des services publics (école, Poste...) et permet à la population de bénéficier des propres infrastructures de ses équipements (piscine, restauration, salles de réunion...).

- **Au développement de pratiques sociales qui soient plus respectueuses des salariés du secteur** tout en prenant en compte les contraintes qui sont les siennes. Avec les signataires, le tourisme social appelle les responsables de ses équipements à s'inscrire dans cette démarche.

## → PASSER DU DIRE AU FAIRE

Partant des éléments et des ambitions communes développés, tant dans la Déclaration de 2001 que dans le présent texte, les organisations signataires de ce texte, UNAT et Confédérations syndicales (CFDT, CFE-CGC, CFTC et la CGT), veulent susciter le débat au plus près des réalités afin de les traduire en actions et préconisations concrètes permettant de répondre aux préoccupations des salariés et des populations concernées, en matière de vacances.

Ils souhaitent aider leurs organisations, tant au niveau des territoires que des entreprises, à démontrer par l'exemple que la réponse apportée aux besoins de tous par le Tourisme Social et Associatif, est une réponse moderne, adaptée aux exigences d'aujourd'hui, conjuguant brassage social, solidarité, enrichissement personnel et vacances de qualité.

Par ce texte, ils ont souhaité réaffirmer les objectifs de la Déclaration Commune et ils s'engagent à tout mettre en œuvre pour que, partout et avec tous, soient créées les conditions d'un véritable débat sur la politique sociale des vacances, ce débat devant déboucher, à chaque fois qu'il sera possible, sur des actions portées par le plus grand nombre, tant au niveau territorial que dans les entreprises privées et publiques.

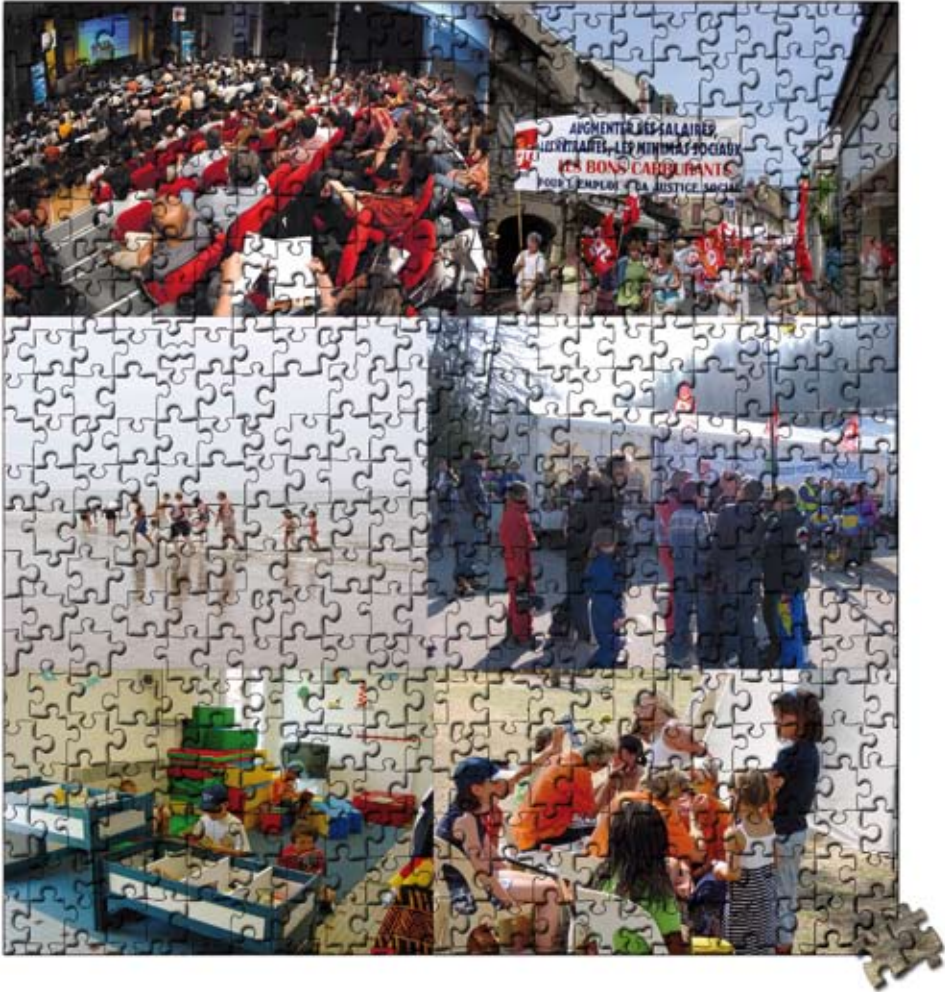
Dans le respect des choix de chacun, et sans décision prédéterminée, ils souhaitent que la volonté de travailler ensemble, pour le droit aux vacances pour tous, soit affirmée, lisible et visible. Ils veulent ainsi apporter une réponse aux besoins exprimés par tous les salariés, quels que soient leurs statuts et la taille de leur entreprise, et par les exclus des vacances. Il s'agit, particulièrement pour les militants syndicaux, de faire du droit au départ en vacances un objectif revendicatif ambitieux, capable de nous rassembler.

Au-delà des déclarations d'intentions, nous avons besoin de traduire, dans le concret, notre démarche commune pour que puisse se développer une politique de vacances qui ait du sens et qui réponde aux valeurs sociales qui sont les nôtres.

Les signataires invitent leurs organisations à se rencontrer pour examiner les démarches à entreprendre afin de porter ces préoccupations auprès des pouvoirs publics, et pour réaliser, sur le terrain, la mise en œuvre de ces objectifs communs.

Signée à Paris, le 5 décembre 2006

# Pour le droit aux vacances



Le site du tourisme social : [www.ancavtt.asso.fr](http://www.ancavtt.asso.fr)

